

# La carte à tout faire

Autor(en): **Jaggi, Yvette**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 668

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1024748>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 668 20 janvier 1983  
Vingtième année

Rédacteur responsable:  
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc  
Abonnement  
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021/22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
François Brutsch  
André Gavillet  
Pierre Gilliland  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffy  
Gil Stauffer

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Pierre Lehmann

# 668

## La carte à tout faire

Or donc, les banques misent sur le paiement électronique. Championnes du recours à l'ordinateur et à ses multiples antennes terminales, elles poursuivent leur mise en dépendance dans deux directions: le télétraitement, dont l'UBS avait fait un essai, coûteux et prématuré, il y a déjà quelques années, et le paiement électronique, concrétisé par la carte plastifiée. A l'intérieur comme vis-à-vis du client, on recherche l'immédiateté, envisagée comme une garantie d'efficacité et de service. Cette évolution, voulue, concertée, analogue à celle que connaissent les banques américaines notamment, pose toute une série de problèmes, dont il serait bon de prendre conscience à la veille de 1984.

Passons sur les questions techniques, certes nullement négligeables, mais finalement toujours solubles, au pire des cas après diverses expérimentations plus ou moins hasardeuses.

Il y a plus sérieux: la sécurité d'abord. Pas tellement la sécurité physique des données et de leurs supports (disques, bandes magnétiques, etc.), que la sûreté de leur transmission. Car le développement de la télématique a donné une dimension nouvelle à la «criminalité électronique», qui comprend désormais toutes les formes de branchement illicite sur les lignes, maillons particulièrement vulnérables du télétraitement.

Sûreté de l'exploitation aussi: l'indispensable continuité ne peut être garantie que par le doublement des systèmes, dont la fragilité augmente évidemment avec la complexité. Ainsi l'UBS va enterrer à Bussigny une seconde station d'ordinateur, qui

aura pour fonction de doubler la centrale de télétraitement installée à Zurich.

Du point de vue du client, la carte magnétique à fonctions multiples (accréditive, débitrice), utilisable pour l'automate à billets ou à essence comme à la caisse de sortie du magasin, représente certes une simplification évidente: moins d'argent liquide, élimination des chèques de paiement (jamais beaucoup utilisés en Suisse d'ailleurs), moins d'attente aux guichets ou à la caisse, etc.

Mais qui dit carte unique dit aussi traitement centralisé et, inévitablement, interconnexions possibles. Imaginez l'excellent moyen de surveiller le citoyen-client au travers des différentes opérations enregistrées au crédit et au débit de son compte-salaire: virements (de qui/à qui), achats (de quoi/chez qui), prélèvements (de combien).

Les titulaires d'une carte de crédit du genre American Express, Eurocard ou Visa se moquent peut-être qu'une centrale sache où ils ont mangé, dormi, loué une voiture, embarqué pour New York. L'Helvétie moyen, tellement jaloux du secret de ses petites affaires financières, devrait pourtant se

SUITE ET FIN AU VERSO

### DOMAINE PUBLIC

## Economie d'énergies

Exercice pratique d'économie d'énergies et de lutte contre le gaspillage administratif: répétons-nous combien est précieuse la diligence de nos ami(e)s et abonné(e)s fidèles qui n'attendent pas que l'administration de DP leur fasse signe pour renouveler leur abonnement (ccp 10-155 27: Fr. 55.- pour l'année 1983). L'exercice de ce qu'il est convenu d'appeler les «rappels» est un des plus coûteux qui soit, en temps et en argent. Merci encore!

## La carte à tout faire

méfier d'avoir à communiquer toutes ses dépenses à sa banque. A moins qu'il veuille en faire sa conseillère en gestion budgétaire: attention, cher client, vous mangez de plus en plus souvent au restaurant, vous avez déjà acheté un manteau l'hiver dernier, vous devriez approvisionner plus régulièrement votre compte-épargne, vous en êtes à la dixième amende d'ordre cette année, etc.

Toute informatique-fiction mise à part, le paiement électronique va encore accroître la nécessité d'une véritable protection des données, ou plutôt des personnes à propos desquelles des données sensibles, par exemple financières, sont rassemblées, traitées, transmises par des tiers. Il faut s'attendre à une résistance très vive des banques au projet de législation fédérale sur la protection des données personnelles, qui concerne aussi tout le secteur privé.

Par ailleurs, la généralisation de la carte plastifiée pour les titulaires de comptes bancaires pose le problème de la concurrence avec le service financier des PTT, à la fois fournisseur de bénéfices d'exploitation et de capitaux gratuitement mis à disposition (les avoirs sur ccp atteignent les dix à onze milliards selon les mois). Depuis 1978, une convention passée entre l'Association suisse des banquiers et l'Entreprise des PTT règle leurs rapports de collaboration — et de concurrence — en matière de trafic automatisé des paiements. En dehors de ce domaine, c'est toujours le chacun pour soi, c'est-à-dire la chasse aux titulaires potentiels d'un compte, bancaire ou postal. Dans cette perspective, le paiement électronique constitue un nouvel atout pour les banques, et donc un handicap pour les PTT. Laquelle régie, en l'absence de tout système d'épargne postale, n'a d'autre choix que de négocier avec les banques: l'avenir est aux documents compatibles (bulletins «verts» payables et encaissables indifféremment aux guichets de la poste ou de la banque dès le 1<sup>er</sup> janvier 1986). Et donc à la perméabilité entre les deux principaux réseaux de paiement en usage dans notre pays.

Pour apprécier les rapports de force et l'enjeu des négociations PTT-banques: elles se poursuivent sous l'égide de la Banque Nationale Suisse, et mettent en évidence le rôle-clé joué par la société Telekurs. Cette filiale commune de 350 banques suisses ne s'occupe plus seulement de trafic des paiements et de clearing inter-bancaire, mais assure aussi depuis quelques années divers services, dont l'étude et le développement du paiement électronique... qu'elle pourrait maîtriser depuis le centre de calcul géré pour le compte des banques suisses.

Derrière l'avance technologique et le meilleur service à la clientèle, se profile donc une extension de l'intervention privée dans un domaine d'activité traditionnellement mixte.

Inutile de privatiser la Division des chèques postaux, il suffit de «rationaliser» le trafic des paiements en l'informatisant et en le centralisant auprès des banques.

De quoi rendre superflue la récolte de signatures pour l'abolition du monopole des PTT.

Y. J.

### RÊVE VERT, HUMEURS ET TRANSPORTS

## Le train et la voiture, machines-outils

Les conceptions globales ne servent à rien qu'à gaspiller du papier dès qu'elles comptent plus de douze lignes.

Yahvé lui-même le savait bien qui se contenta de Dix Commandements... On en déduit donc que la Conception globale écologique des transports, actuellement (DP 667) concoctée par l'Association suisse des transports (AST), le WWF et l'Institut suisse de la vie, ne sera jamais — comme toutes ses cousines officielles — qu'un exercice de style à considérer d'un œil mi-clos et indulgent.

Je n'aime d'ailleurs pas beaucoup la passion quasi

extatique que l'AST manifeste pour les chemins de fer et les transports publics. Et je me méfie de plus en plus de sa hargne un peu trop systématique à l'égard de la bagnole...

Cette passion et cette rogne, ce me semble, lui font oublier qu'il s'agit d'abord de considérer train et voiture comme des machines-outils.

Pris comme tels et saisis dans leur évolution technique, train et voiture actuels apparaissent comme des machins lamentables, foireux, puants, primaires, techniquement demeurés voire pitoyablement imbéciles.

Hormis les pneus et quelques gadgets, la voiture actuelle ne diffère pas de celle de 1920. Evolution technique quasi nulle. Rendement énergétique consternant et semblable depuis un demi-siècle.

Chemin de fer: même constat. Des brouettes tirées par des mulets moribonds.

Soyons clairs: techniquement, train et voiture actuels, c'est inintéressant. Il suffit, en effet, de comparer.

Avec l'avion. Celui de Blériot est devenu navette spatiale.

Avec les composants électroniques. La triode de Lee de Forest est devenue micro-puce, avec quelques dizaines de milliers d'éléments par millimètre carré.

Par exemple...

Sauts quantitatifs, sauts qualitatifs énormes.

Auraient-ils suivi la même pente que train et bagnole, aujourd'hui, seraient... ne seraient en tout cas pas ces trucs débiles et bruyants, meur-